



AVIS AUX MEDIAS

Conférence des Parties (COP-3) à la Convention de Bamako sur l'Interdiction d'Importer en Afrique des Déchets Dangereux et sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières et la Gestion des Déchets Dangereux Produits en Afrique

12 - 14 février 2020, Centre International de Conférence de Kintélé, Brazzaville, République du Congo

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Secrétariat de la Convention de Bamako sur l'Interdiction d'Importer en Afrique des Déchets Dangereux et sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières et la Gestion des Déchets Dangereux Produits en Afrique organise la troisième Conférence des Parties (COP-3) à la Convention de Bamako du **12 au 14 février 2020** à Brazzaville, République du Congo, sous le thème: ***Des décisions à l'action : œuvrer pour un avenir sans les dangers des produits chimiques et des déchets en Afrique.***

La Convention de Bamako a été négociée par douze pays de l'Organisation de l'Unité Africaine à Bamako (Mali) en janvier 1991 et est entrée en vigueur en 1998. L'objectif de la Convention est de protéger la santé des populations et l'environnement des pays africains en interdisant l'importation de tous produits dangereux et déchets radioactifs. Elle interdit également le déversement ou l'incinération de déchets dangereux dans les océans et les eaux intérieures et encourage la minimisation et le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux sur le continent africain.

La Convention vise également à améliorer et à assurer la gestion écologiquement rationnelle et le traitement des déchets dangereux en Afrique, ainsi que la coopération entre les nations africaines.

Tout en poursuivant les objectifs de la Convention, la COP-3 sera une plateforme pour discuter des moyens de s'assurer que le continent africain passe de la prise de décisions à l'action, pour se débarrasser des déchets dangereux et contribuer à l'avènement d'une planète sans pollution. La conférence discutera également d'une feuille de route pour le transfert du Secrétariat de la Convention à la République du Mali.

Veillez s'il vous plait visiter le site ci-dessous pour de plus amples informations sur la conférence :

<https://www.unenvironment.org/events/conference/third-conference-parties-bamako-convention>

Les journalistes intéressés par la couverture de la conférence sont invités à contacter :

Mohamed Atani, Coordinateur Régional de la Communication, ONU Environnement, Bureau
Afrique : mohamed.atani@un.org - Tel : +254 727531253.